

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

Sont excusés et ont donné pouvoir : DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUET Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, HELIOT-COURONNE Isabelle, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absentes : BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

Sorti : CHEVALIER Bertrand

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : SEBEYRAN Marc, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno, BEURY Jeanne-Laure

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°14	Forum Emplois et Alternance 2019
RAPPORTEUR	Christophe HUMBERT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
104	119	119			5

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

FORUM EMPLOIS ET ALTERNANCE 2019

Annexes : bon de réservation de stand – formulaire de dépôt d'une offre – règlement intérieur – convention d'action-type

Exposé :

Destinés initialement à pourvoir des offres d'emploi pour la période estivale, des « forums Jobs » sont organisés depuis plusieurs années dans chacun des quatre départements de l'ancienne Région Champagne-Ardenne. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'une convention régionale signée entre Pôle Emploi, le Centre Régional Information Jeunesse et la MGEL.

Pour répondre aux spécificités de notre territoire, la vocation de ce forum s'est progressivement élargie à l'alternance puis plus généralement à l'emploi pour devenir le « Forum Emplois et Alternance ». Troyes Champagne Métropole assure l'organisation de cet événement économique depuis l'édition 2015.

Sur l'année passée, ce forum a permis à plus d'une centaine d'entreprises, associations et structures intervenant sur le champ de l'emploi et de la formation, de rencontrer un large public. Le nombre de visiteurs est estimé à plus de 3 200 personnes.

Sur deux journées, sont proposés des ateliers de préparation à l'emploi, des espaces spécifiques dédiés à l'alternance, à la découverte des entreprises et à l'affichage d'offres de recrutement ou de formation. Ce forum mobilise également des organismes locaux de formation dans le cadre de démarches pédagogiques spécifiques.

Pour l'édition 2019, un village « emplois saisonniers » permettra aux entreprises proposant des offres d'emploi pour la période estivale de rencontrer directement des candidats. Des démonstrations métiers seront organisées afin de rendre ceux-ci plus attractifs et un pôle spécifique à l'artisanat sera proposé.

Le rayonnement géographique de cette manifestation, de même que sa portée en matière de développement économique et d'emploi, ont conduit la Communauté d'agglomération à assurer l'organisation de ce forum. Pour son édition 2019, le forum Emplois et Alternance se déroulera les 27 et 28 mars 2019 au Parc des Expositions de Troyes.

Une subvention sera sollicitée auprès de la Région Grand Est pour un montant estimé à 10 000 € ; ce forum étant identifié comme une action de promotion et de meilleure connaissance des métiers.

Pour information, les tarifs relatifs à la mise à disposition des stands ont été rendus exécutoires le 24 décembre 2018, par décision n° 2018/61, dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée au Président de Troyes Champagne Métropole par le Conseil communautaire.

Décision :

Sous réserve du vote du budget primitif 2019 et au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER l'organisation du Forum Emplois et Alternance pour son édition 2019 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Grand Est ;**
- **D'APPROUVER les projets de règlement intérieur, de conventions d'actions, et D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à en appliquer les dispositions ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Forum Emplois & Alternance 2019- Budget prévisionnel

Charges	Montant TTC	Produits	Montant TTC
ACHATS		SERVICES RENDUS	
Alimentation	700 €		
Autre fournitures hôtelières	500 €		
Signalétique intérieure et extérieur	1 500 €		
TOTAL ACHATS	2700 €	TOTAL SERVICES RENDUS	0 €
SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS	
		Région Grand Est	10 000 €
		TOTAL SUBVENTIONS	10 000 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		AUTRES PRODUITS	
Impressions questionnaires, dépliants	700 €	Location stands	2 000 €
Conception dépliants (plan forum)	500 €		
Publicités Information	5 000 €		
Location bus pour déplacements du public	900 €		
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 100 €	TOTAL AUTRES PRODUITS	2 000 €
CHARGES SUPPLETIVES		AUTOFINANCEMENT	
Location Parc des Expositions	49 000 €	Troyes Champagne Métropole	46 800 €
TOTAL CHARGES SUPPLETIVES	49 000 €	TOTAL AUTOFINANCEMENT	46 800 €
TOTAL CHARGES	58 800 €	TOTAL PRODUITS	58 800 €



**BON DE RESERVATION DE STAND
FORUM EMPLOIS & ALTERNANCE 2019**

**Mercredi 27 et jeudi 28 mars 2019 • 14h - 19h
Parc des expositions – 20 rue des Gayettes – Troyes**

Organisme / Entreprise :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Personne à contacter :

Mailing :

Nombre de personnes présentes sur le stand : ..
(Les badges sont obligatoires et doivent être restitués à la fin du forum)

Participera * le mercredi 27 mars 2019 de 14h à 19h
 le jeudi 28 mars 2019 de 14h à 19h

Vous avez à proposer des
 Emplois saisonniers stages
 contrats d'apprentissage un premier emploi

Ne participera pas

* Sous réserve des places disponibles

CONDITIONS

Les tarifs de la location et les modalités de paiement sont précisés à l'article 8 du règlement intérieur.
La signature de ce bon de réservation accompagnée du cachet de l'entreprise vaut acceptation du règlement intérieur du Forum Emplois et Alternance.

→ Vous devez fournir avec ce bon de réservation, une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant les tiers et l'établissement d'accueil en cas d'accident ou de dommage sur le stand. Nous ne pouvons accepter aucune réservation sans l'attestation d'assurance.

STAND

Un stand doté d'éclairage, d'une table et de quatre chaises est mis à votre disposition.
Une fiche technique d'organisation vous sera remise avant la manifestation afin de préciser les conditions d'installation.

Troyes Champagne Métropole dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel des exposants.

Fait à le

Le
Bulletin de participation à retourner **avant le 8 mars 2019**
A l'attention de Mme Adeline Poullé
Troyes Champagne Métropole
1 Place Robert Galley - BP 9 - 10 001 TROYES CEDEX
Mail : adeline.poullé@troyes-cm.fr
Tel : 03.25.45.27.59 / Fax : 03.25.45.27.44

Signature et cachet du responsable de l'entreprise

Article 1 : Installation des stands

- ◆ Les exposants devront aménager leurs emplacements soit **le mardi 26 mars 2019** (de 16h00 à 18h00), soit le **mercredi 27 mars 2019** (de 10h00 à 12h00). L'installation devra être impérativement achevée pour 12h00 dernier délai, **mercredi 27 mars 2019**.
 - ◆ Pour les exposants présents uniquement le **jeudi 28 mars 2019**, l'installation devra se faire entre 10h00 et 12h00.
 - ◆ Chaque exposant aura au minimum un emplacement dont les caractéristiques de base sont les suivantes: stand de 9m², muni d'une table (1,83m x 0,76m), et de quatre chaises. Ce dernier sera équipé d'un éclairage, d'une prise de courant (1 Kw - interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de son organisation personnelle). Les exposants qui ont demandé une connexion internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI. Ce stand numéroté ne pourra être échangé avec un autre exposant.
 - ◆ Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant les nuits du **26 et 27 mars 2019 (Pas de gardiennage)**.
 - ◆ Une vérification des branchements sera faite après installation de l'exposant. En cas de dysfonctionnement, l'exposant devra le signaler auprès de l'accueil «exposants».
 - ◆ **Le chargé de sécurité passant le mercredi 27 mars 2019, une ½ heure avant l'ouverture au public**, tous les stands devront être installés. Les allées et les issues de secours devront être libres de tous matériels. Le salon ne pourra ouvrir tant que des véhicules se trouveront devant les issues de secours et la voie engins.
 - ◆ Pour réserver votre emplacement, le **bon de réservation de stand** doit impérativement être transmis à Troyes Champagne Métropole, **avant le 8 mars 2019**, soit par courrier à l'adresse suivante : 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Madame Adeline Poullé, soit par fax au 03.25.45.27.44 ou par mail à adeline.poulle@troyes-cm.fr
- Pour tout problème d'ordre technique lors du forum, s'adresser à l'accueil «exposants».**

FORUM EMPLOIS & ALTERNANCE 2019
« UN FORUM POUR FACILITER VOS RECRUTEMENTS »
DEPOSEZ VOS OFFRES POUR LE FORUM EMPLOIS & ALTERNANCE 2019
En téléphonant à Pôle Emploi en priorité au 39 95
ou EN RETOURNANT CE BORDEREAU à : POLE EMPLOI AUBE 58 BD GAMBETTA
10000 TROYES

Fax : 03 25 73 70 06

Courriel : ch.10270@pole-emploi.fr

A l'attention de Sandrine DUSSART / Michaël GODET

Raison sociale de l'entreprise :
Personne à contacter : Fonction :
Adresse de l'entreprise :
Adresse e-mail : Téléphone :
Code NAF (ex APE) : N° Siret :

➤ **POSTE A POURVOIR**

Intitulé(s) :
Missions :
Nombre de poste(s) offert(s) :Lieu de travail :
Nombre d'heures par semaine
Durée du contrat : CDI ou CDD au au
Salaire brut proposé : € horaire / journalier / mensuel (rayez les mentions inutiles)

➤ **CANDIDAT RECHERCHE**

Compétences de bases recherchées :
.....
.....
Niveau/diplôme recherché :
Permis B : souhaité exigé
Pour le secteur animation, merci de préciser vos besoins :
BAFA en cours complet **BSS** oui non
BAFD en cours complet
AFPS oui non
 Je souhaite un rendez-vous avec un conseiller Pôle Emploi
(Vous serez rappelé pour fixer la date et les modalités)

Article 2 : Tenue du stand

- Tout stand attribué doit être occupé sur la totalité des plages horaires d'ouverture c'est-à-dire de 14h à 19h.
- L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ceux-ci sont invités à agrémenter leur stand (double face, garages et poutaises interdits, seul le ruban adhésif et la patafix sont autorisés et doivent être retirés à l'issue du forum).
- Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon. Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les allées à des fins publicitaires.
- Chaque exposant devra respecter la « philosophie non commerciale du Forum ». Est interdite la vente sur place sauf autorisation expresse du comité d'organisation.
- Chaque exposant devra s'en tenir à un rôle de transmission d'informations les plus complètes et les plus objectives possibles.
- Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les allées du Parc des expositions pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants, à destination du grand public.
- Sont interdits les jeux, tombolas ou toutes animations susceptibles de perturber les autres exposants.
- La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands et sur le parking, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.
- Le port du badge précisant l'organisme représenté est obligatoire et fourni par les organisateurs. Il sera à retirer à votre arrivée au forum à l'accueil « exposants ».

Article 3 : Horaires

- **Horaires d'ouverture du forum : le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 de 14h00 à 19h00.** Les exposants sont invités à se présenter sur le stand au minimum trente minutes avant l'ouverture du forum.

Article 4 : Espace détente

- **Espace détente** : Sur présentation des tickets prévus à cet effet, deux bouteilles d'eau et deux cafés par jour et par stand seront offerts aux exposants.
Vos tickets de café et d'eau, seront à retirer à votre arrivée au forum à l'accueil « exposants ».

Article 5 : Parking

Le parc des expositions dispose de 300 places de parking gratuites et à proximité le parking de l'Esplanade de Belgique reste ouvert au public.

Article 6 : Démontage

- La clôture du forum aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 19h00. Le démontage se fera le mercredi 27 mars ou le jeudi 28 mars 2018 à partir de 19h00.
- Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) avant 20h00.
- Les exposants s'engagent à restituer les lieux propres et le matériel en état de fonctionnement.

Article 7 : Attestation d'assurance

- Chaque exposant devra impérativement transmettre son attestation d'assurance avec son bon de réservation de stand au plus tard le 8 mars 2018 à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert Galley, 10 000 TROYES, à l'attention de Madame Adeline Poulle, soit par fax au 03.25.45.27.44 ou par mail à adeline.poulle@troyes-cm.fr

Article 8 : Tarifs de mise à disposition des stands

- Dans le cadre du partage financier du Forum Emplois et Alternance par Troyes Champagne Métropole, il a lieu de mettre en place des conventions de mise à disposition pour les stands à l'attention des exposants du forum. La convention vous sera adressée après réception du bon de réservation et devra être renvoyée signée en deux exemplaires à Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley 10000 TROYES, au plus tard le 26 mars 2019.

La tarification est la suivante :

- **Entreprises (catégorie 1) : 18,00 € par stand de 9m² et par ½ journée.**
- **Associations reconnues d'utilité publique (catégorie 2) : mise à disposition gratuite (sur justificatif).**
- **Autres exposants (Catégorie 3) : 12,00 € par stand de 9m² et par ½ journée.**
- Les partenaires publics ou privés peuvent bénéficier conventionnellement d'une exonération totale de redevance si le montant de leur aide ou participation dans l'organisation (réel ou valorisé) est au moins équivalente au tarif du stand qu'ils occupent, et une exonération de 50% dans le cas où l'aide apportée est inférieure à ce montant.

- Le paiement des stands s'effectuera à réception de l'avis des sommes à payer à l'issue du Forum.

Article 9 : Informations complémentaires

- Le comité d'organisation se réserve le droit de statuer à tout moment sur les cas litigieux ou non prévus au règlement intérieur.
- De fait, en s'inscrivant chaque exposant accepte le présent règlement.
- Localisation du forum : **Le Cube – Troyes Champagne Expo (Entrée Hall 3) Accès par le Boulevard Charles Delestrain 10000 TROYES.**

Renseignements

Troyes Champagne Métropole / Pôle développement économique ☎ 03 25 45 27 59

L'organisation partenaire :

Troyes Champagne Métropole

1 place Robert Galley - BP 9
10001 TROYES CEDEX

représentée par Monsieur François BAROIN,
Président.

& l'établissement scolaire :

représenté par

Article 2 : Cadre général

Dans le cadre de leur formation, les élèves sont amenés à réaliser des actions (activités ou projets) en relation avec leur environnement extérieur.

Une de ces actions se déroulera avec Troyes Champagne Métropole dans le cadre du Forum Emplois et Alternance.

Article 3 : Objectifs de l'action

La finalité des périodes de formation en milieu professionnel est pédagogique. L'élève est associé aux activités de l'entreprise concourant directement à l'action pédagogique. Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Accueil, information et orientation des visiteurs ;
- Secours à la personne
- Sécurité incendie

Article 4 : Déroulement de l'action

L'action se déroulera à l'extérieur du lycée, durant la période précisée ci-dessus.

Les élèves s'engagent à réaliser les objectifs pédagogiques de cette action, en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, dans le respect des consignes et exigences fixées par cette organisation.

Article 5 : Couverture juridique (Assurance)

Les élèves ont souscrit de leur côté une assurance personnelle qui les couvre pour les activités extra-scolaires telles que les stages. Par ailleurs, l'assurance du lycée prend en charge la couverture des jeunes pour leurs déplacements à l'extérieur.

Article 6 : Accidents de travail

Les élèves doivent prévenir immédiatement le lycée de tout accident qui surviendrait lors de l'exécution de la présente action.

Les accidents qui pourraient survenir aux élèves, pendant la réalisation de la présente convention relèvent de l'article L412.8.2a du Code de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant aux élèves au cours de leur mission, la responsabilité de l'organisation ne saurait en aucun cas être engagée. En cas d'accident, soit au cours du trajet, soit au cours du travail, l'élève ou le responsable de l'organisation doit toutefois informer le chef d'établissement auquel il incombe d'établir la déclaration pour qu'elle soit ensuite adressée à la caisse primaire d'assurance maladie dans les délais légaux.

A cet effet, doivent être communiquées toutes les pièces utiles, notamment sur les circonstances, les lieux, la nature et la date de l'accident, la nature des blessures ainsi que les noms et adresses de témoins éventuels, ou des tiers responsables de l'accident.

Article 7 : Statut

Les élèves demeurent, pendant le déroulement de l'action, sous statut scolaire et restent sous la responsabilité du Chef d'établissement. Ils ne peuvent prétendre de ce fait à aucune rémunération de l'organisation.

Thème de l'action : Forum Emplois et Alternance organisé par Troyes Champagne Métropole

- Accueil, orientation et information des visiteurs ;
- Secours à personne et sécurité incendie

Période de l'action : Cette action se déroulera les 27 et 28 mars 2019.

Article 1

Participent à l'exécution de la présente action :

Les élèves de :

Preennent en charge l'exécution de la présente action pour l'Etablissement Scolaire :

Article 8 : Accompagnement

Monsieur Alain ROUSSEL, Directeur de l'Emploi et de l'insertion en qualité de tuteur ou son représentant, contribue par cette action à la formation professionnelle des élèves. Il s'engage à présenter l'action, les missions, les caractéristiques du contexte et de l'environnement professionnel, les principes et règles d'accueil propres à la manifestation.

Il s'engage à accompagner les élèves dans la préparation et la réalisation de leur action, en conformité avec les objectifs pédagogiques énumérés à l'article 3.

Article 9 : Comportement

Les élèves doivent se conformer aux exigences et consignes fixées par l'organisation. Ils accomplissent leur mission dans le souci de contribuer au développement de son image et de sa notoriété.

Dans ce sens, les élèves s'engagent à adopter une tenue correcte ainsi qu'à respecter les règles de politesse et de savoir-être adaptées à chacune de leurs missions. Ils sont également tenus à une obligation de discrétion et ne doivent pas divulguer des informations ou des documents confidentiels.

Article 10 : Résiliation de la convention

Il peut être mis un terme à cette convention, d'une manière concertée entre les deux parties, les enseignants se réservant le droit de mettre fin à l'action si les objectifs ne sont pas respectés.

En cas de difficulté quelconque, Troyes Champagne Métropole est invitée à prendre contact avec l'établissement.

En cas de résiliation unilatérale, une notification écrite sera effectuée au préalable.

Cette convention est établie en deux exemplaires avant le démarrage de l'action.

Fait à Troyes, le _____, en 2 exemplaires

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président,

Pour l'Etablissement scolaire
Le Chef d'établissement,

Monsieur François BAROIN